

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **28 février 2019 - 19h10**

N° **020/19**

Date de convocation : **22/02/2019**

Conseillers en exercice : **34**

Présents : 21

Votants : 26

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

**Objet : AMENAGEMENT DE L'ESPACE – TRANSPORT – NAVETTES
ESTIVALES SAISON 2019**

Membres Présents

Michèle LUTZ	Joëlle KOURTCHEVSKY	Roland AUMAITRE	Lionel LITTOZ-MONET	Nicolas BLANCHARD
Michel COUTIN	Gérard CHAMPANGE	Lucie LITTOZ	Jacky GUENAN	
Ulrich GAGNERON	Jeannie TREMBLAY	Roland BLAMPEY	Hervé BOURNE	
Laurence GODENIR	Gérard MERMIER	Christian BAILLY	Richard LESOT	
Marc LLEDO	Jean-Louis MERLE	Marc MILLET-URSIN	Marcel CATTANEO	

Membres Excusés

Françoise KLEMENCIC pouvoir à Paul CARRIER (absent)	Philippe PRUD'HOMME pouvoir à Richard LESOT	Sylviane REY pouvoir à Marcel CATTANEO	Rosemonde SHINDLER pouvoir à Michel COUTIN
Jacques TRESALLET pouvoir à Gérard CHAMPANGE	Nicolas BALMONT pouvoir à Laurence GODENIR	Valérie. GARDIER	

Membres Absents

Paul CARRIER	Roland MERMAZ-ROLLET	Valérie AMADIO	Sarah DI-GLERIA
Jean-François FREALLE	Sonia GIFFORD		

Monsieur Ulrich Gagneron, Vice-président en charge du tourisme rappelle que :

-par délibération n°56/14 en date du 07 mars 2014, le Conseil Communautaire a adopté son Schéma Local de Développement Touristique.

-pour répondre pour partie à l'un des enjeux pour le territoire d'inciter à la découverte des Sources du Lac d'Annecy, ses richesses et son offre touristique, le bureau a validé par délibération n° 70/15 en date du 02 juillet 2015, l'expérimentation d'une navette touristique pour la période du 15 juillet au 31 août 2015 pour desservir l'axe Lathuile-La Sambuy.

Le dispositif a permis d'améliorer la fréquentation des sites touristiques en offrant une solution de transport collectif pour les personnes résidentes sur le territoire pendant cette période.

-par délibération n°133/15 le Bureau a décidé de renouveler l'opération en 2016 et d'étoffer l'offre de desserte au Col de La Forclaz en partenariat avec la commune de Talloires-Montmin.

-par délibération n°015/17 le Bureau a décidé de reconduire l'opération pour l'été 2017 en instaurant un service gratuit pour les lignes « Doussard-La Sambuy », « Doussard-Talloires Montmin » et deux lignes pour l'évènement « Lac en fête ».

-par délibération n°011/18 l'opération a été reconduite pour les circuits suivants :

- maintien de la ligne Doussard-La Sambuy. La navette était équipée d'une remorque à vélo pour renforcer l'offre vélo du territoire ;
- maintien de la ligne Doussard – Talloires Montmin avec une correspondance pour le « Col de la Forclaz » ;
- maintenir les lignes ponctuelles pour l'évènement « Lac en fête » ;
- expérimentation de la ligne Doussard - Tamié.

La commission Tourisme réunie le 30 janvier 2019 propose de pérenniser le service de transport estival pour les deux mois d'été et émet un avis favorable à reconduire la gratuité.

Il est proposé de :

- mettre en place un nouveau circuit Val de Chaise – Tamié pour mailler le territoire,
- de maintenir la ligne Doussard - La Sambuy et équiper la navette d'une remorque à vélo,
- de maintenir les navettes ponctuelles « Lac en fête »,
- d'émettre une option pour la ligne Doussard – Talloires. Des discussions sont en cours avec l'Agglomération d'Annecy pour mettre en place un service de navettes des plages,
- d'augmenter le nombre de rotation pour assurer plus de fréquence.

Aussi convient-il de lancer un nouveau marché à procédure formalisée à bon de commande avec accord cadre.

Monsieur le Vice-président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- lancer une consultation de marchés publics ;
- signer toutes les pièces nécessaires au marché, à son attribution et tous documents y afférents.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à lancer la consultation pour le marché sus-cité et à signer toutes les pièces nécessaires au marché, à son attribution et tous documents y afférents.

Résultat du vote :

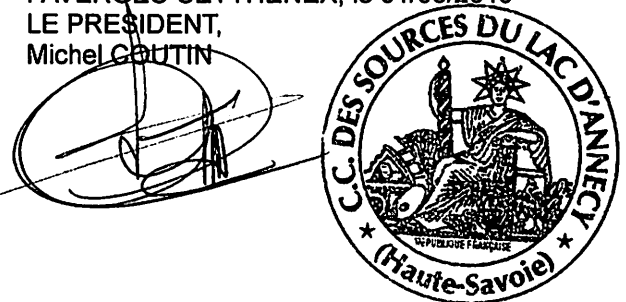
Votants :	26	Abstention :	0	Exprimés :	26
Pour :	26	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le

Copie(s) interne(s) :

- Urbanisme (P. GOY)
- Economie (N. OURCHID)

FAVERGES-SEYTHENEX, le 01/03/2019
LE PRÉSIDENT,
Michel COUTIN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.